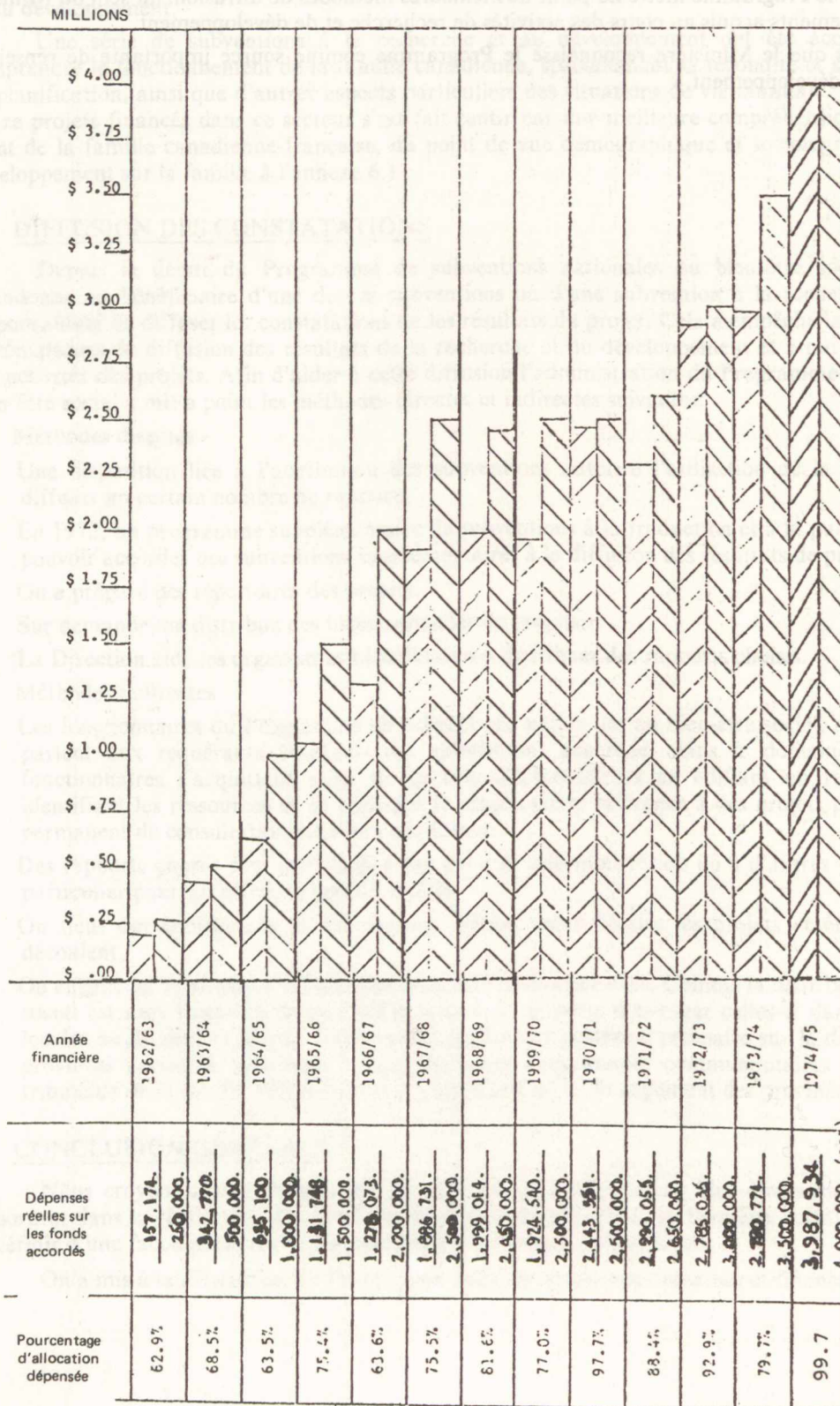


ANNEXE I

AFFECTATION DU BUDGET DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS NATIONALES AU BIEN-ÊTRE SOCIAL



REMARQUE: — Bien que 2.5 millions de dollars aient été accordés respectivement en 1967-1968 et 1968-1969, le Conseil du Trésor en a gelé \$426,000 et \$342,000 ces années-là.
 — Bien que 2.5 millions de dollars aient été accordés en 1969-1970, le Ministère a convenu avec le Conseil du Trésor, de limiter les dépenses à environ 2.1 millions de dollars.

LÉGENDE:  Dépenses réelles  Budget accordé au Programme de subventions nationales au bien-être social